



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2006
Français
Original : anglais

Neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1603 (2005) du Conseil de sécurité en date du 3 juin 2005, par laquelle le Conseil m'a demandé de l'informer régulièrement de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire, ainsi que de l'exécution du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il rend compte des faits intervenus depuis mon rapport daté du 11 avril 2006 (S/2006/222).

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique en Côte d'Ivoire est demeurée généralement calme, notamment grâce au partenariat formé entre le Président, M. Laurent Gbagbo, et le Premier Ministre, H. Charles Konan Banny, qui ont entretenu d'étroites relations de travail, ainsi qu'aux consultations tenues périodiquement dans le cadre du Quintet, composé des cinq dirigeants politiques ivoiriens (le Président Gbagbo; le Premier Ministre, M. Banny; le Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, M. Henri Konan Bédié; le Président du Rassemblement des Républicains, M. Alassane Ouattara; et le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro). Au cours du séjour en Côte d'Ivoire du Président de l'Union africaine, le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, du 6 au 8 avril 2006, les membres du Quintet ont confirmé une nouvelle fois, comme ils l'avaient fait dans l'accord de Yamoussokro le 28 février, leur volonté résolue d'œuvrer de concert pour lancer simultanément les opérations de désarmement et d'identification.

3. Toutefois, le pays a connu de nouvelles tensions politiques en avril et au début du mois de mai, causées par une campagne lancée par les Jeunes patriotes, des membres influents du parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien et le Président de l'ancienne Assemblée nationale, pour protester contre le projet tendant à entreprendre simultanément ces opérations essentielles. Cette campagne a été marquée par des déclarations publiques acerbes visant à discréditer l'ONUCI et les efforts déployés par le Premier Ministre, des menaces à l'encontre du personnel des Nations Unies, l'annonce de manifestations violentes et une attaque contre un autocar transportant du personnel de l'ONUCI dans le quartier de Youpogon à



Abidjan le 28 avril. Mon Représentant spécial, M. Pierre Schori, a évoqué avec le Président Gbagbo les répercussions négatives de cette campagne d'hostilité sur la situation politique et sécuritaire. À la suite de ces entretiens, le porte-parole du Président a publié un communiqué dans lequel il a condamné l'attaque lancée contre l'autocar de l'ONUCI, désavoué l'intention annoncée par les Jeunes patriotes d'organiser des manifestations violentes, et engagé tous les Ivoiriens à donner à l'ONUCI la possibilité de s'acquitter de sa mission.

4. Le 9 mai 2006, le Premier Ministre, M. Banny et le Président Gbagbo ont tenu une réunion privée, suivie d'une conférence de presse commune, au cours de laquelle le Président a invité instamment tous les Ivoiriens à permettre au Premier Ministre de faire son travail. Peu après, le Premier Ministre a annoncé le lancement, à titre expérimental, d'un projet d'identification de la population, qui serait mis à l'essai pendant une semaine dans sept sites se trouvant dans la zone de confiance ainsi que dans les zones tenues par les Forces nouvelles et le Gouvernement. Ce projet pilote a eu lieu du 18 au 24 mai (voir plus loin, par. 12 et 13) mais le précantonnement simultané des forces qui avait été prévu et qui constituait la première phase du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion n'a pas pu commencer à ce moment-là, les Forces nouvelles et les Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire (FANCI) n'ayant pas pu se mettre d'accord sur les modalités.

5. Le 26 avril, le Président de l'Assemblée nationale a convoqué une session ordinaire de l'Assemblée. Il a présenté un nouveau règlement intérieur suspendant les indemnités des parlementaires de l'opposition qui n'avaient pas assisté aux sessions de l'Assemblée depuis l'expiration de son mandat en décembre 2005, comme l'avait confirmé le Groupe de travail international le 15 janvier 2006.

6. Le 19 juin, à la demande du Groupe de médiation, le Président Gbagbo a rencontré tous les membres de l'ancienne Assemblée nationale en présence du Premier Ministre pour tenter de régler ce problème. Un comité composé de sept membres, dont des représentants du Président, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale et des groupes de parlementaires issus des partis au pouvoir et de l'opposition, a été créé pour formuler des recommandations à cet effet. Le 22 juin, le Comité a recommandé que les parlementaires reviennent à l'Assemblée nationale et s'acquittent de leurs obligations; que l'Assemblée nationale exerce ses fonctions conformément à la Constitution et à la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité jusqu'aux prochaines élections parlementaires; que les membres de l'Assemblée entreprennent les missions de paix qui leur seraient confiées par le Premier Ministre en consultation avec le Président; que les législateurs s'en remettent au Président pour régler le problème du non-versement de leurs émoluments et que les amendements apportés aux procédures internes de l'Assemblée en l'absence des membres de l'opposition soient abrogés.

7. Le 23 juin, les membres de l'opposition de l'Assemblée nationale ont accepté ces recommandations. Le même jour, au cours de sa huitième réunion ministérielle, le Groupe de travail international a exigé que les émoluments des anciens membres du Parlement soient versés dans leur intégralité et sans discrimination, afin que ceux-ci puissent se consacrer exclusivement aux missions de paix et de réconciliation qui leur ont été confiées.

8. C'est dans ce contexte que, le 1^{er} juillet, à la faveur du sommet tenu par l'Union africaine à Banjul, je me suis entretenu de la situation en Côte d'Ivoire avec

plusieurs dirigeants africains intéressés. Il a été convenu que nous poursuivrions nos consultations en Côte d'Ivoire avec les cinq principaux dirigeants ivoiriens. Le 5 juillet, le Président nigérian, M. Olusegun Obasanjo, le Président sud-africain, M. Mbeki, le Ministre des affaires étrangères de la République du Congo représentant le Président, M. Denis Sassou-Nguesso, le Président de l'Union africaine, les Ministres ghanéen et burkinabé des affaires étrangères, ainsi que des représentants du Président nigérian, M. Mamadou Tandja, et du Président malien, M. Amadou Toumani Touré, m'ont rejoint à Yamoussoukro où nous avons rencontré le Président Gbagbo, le Premier Ministre M. Banny, M. Guillaume Soro, M. Alassane Ouattara et M. Alphonse Djedje Mady (représentant M. Henri Konan Bédié).

9. Les participants à cette réunion de haut niveau sont également convenus de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 1633 (2005) et de l'accord signé par les parties ivoiriennes à Yamoussoukro le 28 février 2006. Les parties ivoiriennes sont convenues en particulier de mettre tout en œuvre pour accélérer l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que des opérations d'identification, et de se conformer au calendrier arrêté d'un commun accord et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cette fin, des échéances précises ont été fixées pour assurer la réalisation de progrès dans la mise en œuvre de ces opérations essentielles. S'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il a été convenu qu'un groupe de suivi composé des chefs d'état-major des FANCI et des Forces nouvelles ainsi que de représentants de l'ONUCI et des forces de l'Opération Licorne et du Premier Ministre serait créé d'ici le 15 juillet pour surveiller le processus de précantonnement et le démantèlement des milices, qui doivent être achevés d'ici le 31 juillet.

10. Les participants à la réunion de haut niveau sont convenus des principales mesures à prendre pour préparer les élections. Il a été décidé qu'au moins 50 itinérants seraient déployés sur l'ensemble du territoire d'ici le 15 juillet pour procéder à l'identification de la population et qu'un décret présidentiel autorisant la Commission électorale indépendante à modifier comme il conviendrait le Code électoral régissant les prochaines élections serait publié d'ici le 15 juillet. En outre, il a été décidé que les sections locales de la Commission électorale indépendante devraient être mises en place dans tout le pays d'ici le 31 juillet. Les participants à la réunion sont également convenus qu'une conférence des donateurs devrait être convoquée dès que des progrès suffisants auraient été accomplis, afin de mobiliser des fonds pour financer le processus électoral.

11. Les participants à la réunion ont prévenu ceux qui incitent à la violence et à la haine qu'ils pourraient être passibles de sanctions et décidé qu'un code de conduite strict serait élaboré à l'intention des médias. Ils ont également souligné qu'il fallait instaurer un dialogue et un climat de confiance mutuelle entre les formations politiques ivoiriennes afin de promouvoir la réconciliation nationale après les élections. Enfin, ils ont accueilli avec satisfaction la proposition que j'avais faite d'organiser, en marge de l'Assemblée générale en septembre 2006, une réunion pour examiner la situation et, éventuellement, prendre les mesures voulues.

III. Application de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité

Identification de la population

12. Entre les 18 et 26 mai, le Gouvernement a exécuté un projet pilote pour mettre à l'essai les procédures d'identification de la population et évaluer les réactions des divers groupes et partis politiques qui s'étaient déclarés préoccupés par les carences dont souffrait – à leurs yeux – la préparation de l'opération en question. Ce projet consistait à déployer des tribunaux itinérants qui recevraient les demandes de citoyenneté, mèneraient des audiences publiques sur l'admissibilité des candidats à la citoyenneté, délivreraient, si nécessaire, des doubles des certificats de naissance et détermineraient quels sont les candidats remplissant les conditions requises pour prétendre à la citoyenneté. De tels tribunaux ont été déployés dans deux sites dans la zone tenue par les Forces nouvelles (Botro et Bouna), dans deux sites dans la zone de confiance (Bangolo et Sandégué) et dans trois sites dans les zones contrôlées par le Gouvernement (Port Bouet à Abidjan, Tiapoum et Meagui dans le sud du pays). L'ONUCI a assuré la sécurité des sites dans la zone de confiance, surveillé les dispositifs de sécurité mis en place par les Forces nouvelles et les FANCI dans leurs zones respectives, et déployé des équipes chargées d'observer le processus d'identification.

13. Bien que les Jeunes patriotes aient au départ tenté de perturber le déroulement des audiences à Abidjan, le projet pilote a été mené à bien. Sur les 5 003 candidats ayant comparu devant les tribunaux itinérants, 3 907 ont reçu un double de leur certificat de naissance, et 3 137 un certificat de nationalité. Le Gouvernement a organisé un atelier pour examiner le projet pilote, afin de recenser et de corriger les lacunes et de rationaliser les procédures avant le lancement du processus d'identification sur l'ensemble du territoire. Cet examen a révélé certaines carences des procédures et des dispositions logistiques, auxquelles un comité directeur créé par le Premier Ministre cherche à remédier avant le lancement de l'opération à l'échelon national.

14. Le processus d'identification et de précantonnement devait au départ être lancé simultanément dans tout le pays le 15 juin. Toutefois, le lancement du processus d'identification a été retardé essentiellement pour des raisons logistiques. Le déploiement de 50 tribunaux itinérants doit commencer à la mi-juillet et être suivi du déploiement de 100 autres équipes. Ces 150 équipes itinérantes devraient être déployées sur l'ensemble du territoire pour identifier 3,5 millions de personnes, dont 1,8 million en âge de voter. D'après le Premier Ministre, M. Banny, cette opération devrait prendre deux mois. Des cartes d'identité nationales seront ensuite délivrées aux personnes remplissant les conditions requises sur la foi des éléments d'information existants et des documents obtenus auprès des tribunaux itinérants. Le processus d'identification ira de pair avec l'inscription des électeurs encore que la Commission électorale indépendante soit responsable de l'établissement des listes électorales définitives. Le coût des opérations d'identification à l'échelon national est estimé à 55 millions de dollars, dont 32 millions de dollars restent encore à mobiliser.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

15. Dans l'intervalle, les opérations de précantonnement des troupes des FANCI et des Forces nouvelles ont commencé le 22 mai. Au cours de la réunion ministérielle du Groupe de travail international tenue le 23 juin, le Premier Ministre, M. Banny, a annoncé qu'au 18 juin, 12 547 éléments des FANCI avaient été précantonnés dans les 35 sites désignés dans les zones placées sous leur contrôle et que 12 885 éléments des Forces nouvelles avaient été précantonnés dans 31 de leurs 50 sites désignés. Dès le départ, des problèmes logistiques ont entravé les opérations de précantonnement des combattants des Forces nouvelles dans le nord. Au cours de la réunion du 23 juin, M. Guillaume Soro a promis que 20 164 autres combattants des Forces nouvelles se présenteraient dans les 19 sites de précantonnement restants avant la mi-juillet. Toutefois, comme l'ONUCI s'est vu refuser l'accès à ces sites, ces chiffres n'ont pu être vérifiés.

16. Le précantonnement constitue la première phase de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La phase suivante devrait être le cantonnement et la collecte des armes auprès des combattants. Toutefois, les Forces nouvelles tenaient à ce que l'identification de l'ensemble de la population, y compris des combattants, soit achevée avant le ramassage des armes. De leur côté, les FANCI ont fait valoir que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion approuvé par les parties stipulait que l'identification des combattants devrait s'effectuer dès la phase de précantonnement. Par ailleurs, les chefs d'état-major des FANCI et des Forces nouvelles ne sont pas parvenus à un accord sur les revendications récemment présentées par les Forces nouvelles qui demandent le maintien de leurs rangs militaires actuels, la mise en place d'un commandement militaire intégré et le versement des arriérés de traitements aux anciens membres de l'armée.

17. Au cours de la période considérée, le démantèlement et le désarmement des milices affiliées au parti au pouvoir dans l'ouest du pays ont été différés à deux reprises pour donner aux chefs des milices le temps de sensibiliser leurs membres. Les chefs des milices ont depuis réclamé l'inclusion d'un plus grand nombre de personnes dans ce programme. Les modalités du démantèlement des milices dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, n'ont pas encore été arrêtées.

18. Le coût du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est estimé à 150 millions de dollars. Sur ce montant, des contributions de 140 millions de dollars ont été annoncées (dont 80 millions de dollars par la Banque mondiale, qui débloquera ces fonds une fois que la Côte d'Ivoire aura acquitté ses arriérés auprès de cet organisme). Le montant nécessaire pour démanteler et désarmer les milices se chiffre à 2,5 millions de dollars; aucune contribution n'a été annoncée pour couvrir ce montant.

Rétablissement de l'administration de l'État

19. D'après le Gouvernement, le programme de réétablissement de l'administration de l'État nécessitera le transfert de 24 437 fonctionnaires dans le nord et l'ouest du pays. Jusqu'ici, le Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration a réussi à affecter 6 674 fonctionnaires dans le nord pour rétablir les services de base, notamment dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation, du tourisme et de l'artisanat. Dans l'ouest, le Comité a procédé avec succès à l'affectation, à titre

expérimental, de 3 962 fonctionnaires dans la région du Moyen-Cavally tenue par le Gouvernement et dans la zone de confiance. Pour encourager le retour des fonctionnaires dans les 18 départements du territoire, il a offert un ensemble de mesures d'incitation et de primes d'installation. Par ailleurs, il s'emploie à rétablir la diffusion d'émissions de radio et de télévision publiques dans le nord, le centre et l'ouest du pays.

20. Une évaluation des infrastructures publiques dans le nord de la zone de confiance, qui ont besoin d'être remises en état, est en cours. Certains commissariats de police ont été reconstruits avec l'aide de l'Union européenne et plusieurs bureaux de poste, tribunaux et prisons doivent aussi rouvrir leurs portes en juillet. Dans le cadre des projets à effet rapide, l'ONUCI a aidé à rénover plusieurs centres de santé et écoles, notamment à l'Université de Bouaké. Toutefois, il faut fournir d'urgence une assistance supplémentaire pour achever cet important programme, notamment pour remettre en état et rénover de nombreux édifices publics, fournir des moyens logistiques et des transports et loger les fonctionnaires transférés. Le Gouvernement a besoin de 45 millions de dollars pour financer le rétablissement de l'administration de l'État dans le nord et l'ouest du pays mais n'a pour l'instant obtenu que 15 millions de dollars.

Préparation des élections

21. Le 13 avril, j'ai nommé M. Gérard Stoudmann (Suisse) Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire après le départ de M. Antonio Monteiro qui s'est vu confier de nouvelles fonctions par son gouvernement. Depuis son arrivée à Abidjan, le Haut Représentant a collaboré avec les parties aux échelons national et international pour favoriser le lancement du processus électoral, notamment grâce à la mise en place de commissions électorales régionales et à l'amélioration des informations sur ce processus. Il a également mis en place des instruments de consultation informels pour améliorer les courants d'information entre toutes les parties intéressées, déceler rapidement les problèmes susceptibles de ralentir le processus ou d'en compromettre la qualité et apporter des solutions acceptables aux problèmes qui se posent à cet égard.

22. Au cours de la période considérée, la Commission électorale indépendante a effectué des missions sur le terrain pour évaluer les besoins liés à la mise en place de 21 commissions électorales au niveau régional, de 49 au niveau départemental et de 293 au niveau local ainsi que les dispositions administratives à prendre pour mettre en place le processus électoral à la campagne. En outre, elle s'emploie actuellement à préciser le rôle de l'Institut national de statistiques dans le processus électoral. Ce dernier maintient qu'il est chargé de l'établissement des listes électorales et a entrepris unilatéralement des préparatifs à cette fin. Dans son communiqué final du 23 juin 2006, le Groupe de travail international a rappelé la responsabilité exclusive reconnue à la Commission électorale indépendante pour l'intégralité du processus électoral, comme indiqué au paragraphe 6 de l'Accord de Pretoria, en date du 6 avril 2005.

23. Le Président de la Commission électorale indépendante a soumis un budget électoral de 74 millions de dollars. Le Gouvernement et l'Union européenne ont chacun affecté 20 millions de dollars au financement des élections, le manque à percevoir se chiffrant donc environ à 34 millions de dollars.

Groupe de travail international

24. Le Groupe de travail international a tenu deux réunions au cours de la période considérée. À sa septième réunion, tenue le 19 mai, le Groupe s'est félicité du démarrage du projet pilote d'identification et des préparatifs en vue du lancement des opérations de précantonnement des combattants, faisant observer que c'était là la première mesure concrète dans la voie de la mise en œuvre effective des processus d'identification et de désarmement. Il s'est néanmoins déclaré préoccupé par les retards accusés dans l'exécution des tâches énoncées dans la feuille de route, et a lancé un appel à toutes les parties ivoiriennes pour qu'elles coopèrent étroitement avec le Gouvernement, en vue d'assurer que les processus d'identification et de désarmement, de démobilisation et de réinsertion s'étendent à l'ensemble du territoire immédiatement après l'achèvement du projet pilote. Par ailleurs, le Groupe a condamné les actes de violence dirigés contre les populations, les dirigeants politiques et les forces impartiales, et prévenu les fauteurs de trouble qu'ils pourraient faire l'objet de sanctions ciblées. Au cours de sa huitième réunion, tenue le 23 juin, le Groupe a engagé le Premier Ministre et les parties ivoiriennes à fixer des échéances précises pour le démarrage des principales tâches prévues dans la feuille de route pour la paix, en particulier le démantèlement et le désarmement des milices progouvernementales.

IV. Sécurité

25. La situation générale en matière de sécurité est demeurée généralement stable, mais précaire et très tendue en Côte d'Ivoire. Entre les 27 avril et 3 mai, cinq personnes ont été tuées et 15 au moins blessées dans six villages aux alentours de Bangolo, dans l'ouest de la zone de confiance, ce qui a amené 4 000 personnes à fuir leur village. Le 28 juin, les forces de l'opération Licorne ont également découvert sept corps dans le village de Blédi, dans la même région. Ces décès semblaient être liés à des différends ethniques et à des conflits entre ceux qui se disputent les terres agricoles ainsi qu'aux agissements d'une milice locale, les Cocotaye. Il s'est produit plusieurs incidents au cours desquels les Forces de défense et de sécurité ivoiriennes, les Jeunes patriotes et les Forces nouvelles ont entravé les mouvements des troupes de l'ONUCI et de l'opération Licorne. Certains de ces incidents ont été réglés à l'amiable. L'ONUCI a par ailleurs reçu des informations faisant état de cas d'extorsion impliquant les Forces nouvelles et les troupes des FANCI dans tout le pays.

26. Le taux de criminalité demeure élevé dans la zone de confiance, surtout dans les régions où les forces impartiales ne peuvent assurer de patrouilles régulières. Les vols à main armée, les agressions et les meurtres sont les crimes les plus fréquemment signalés. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de services de maintien de l'ordre dans la zone de confiance. L'ONUCI a révisé ses directives applicables aux personnes appréhendées dans la zone de confiance afin de préciser les procédures à suivre pour la remise de ces personnes aux autorités ivoiriennes compétentes aux fins de poursuites en justice.

27. Le dialogue militaire entre les FANCI et les Forces nouvelles, qui s'est poursuivi au cours de la période considérée, a été marqué par l'absence d'accord sur les questions ayant trait au programme de désarmement et à la réinsertion future du personnel militaire des Forces nouvelles dans les Forces de défense et de sécurité,

ainsi que par le report des opérations de démantèlement des milices. Les milices et d'autres groupes extrémistes demeurent une menace potentielle pour le processus de paix et le personnel de l'ONUCI, le risque d'actes de violence motivés par des raisons politiques contre les forces impartiales ou les minorités, surtout à Abidjan et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, n'ayant pas diminué. Les incidents à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de confiance peuvent eux aussi être exploités à des fins politiques.

28. Le 17 mai, la police des Nations Unies a repris des patrouilles conjointes avec les Forces de défense et de sécurité ivoiriennes à Abidjan. Elle a aussi accompagné des éléments des FANCI au cours de patrouilles dans toute la ville pour suivre la situation concernant le maintien de l'ordre et leur donner des conseils à ce sujet. En outre, la police des Nations Unies s'est employée à instaurer des relations de travail et une coopération plus étroites avec les Forces de défense et de sécurité pour faciliter la réalisation d'activités communes, telles que la sélection et la nomination d'officiers de liaison et la formation de membres de la police.

29. Les commandants des forces des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, réunis à Freetown les 17, 18 et 19 mai, et à Dakar le 9 juin, ont recommandé que les troupes de l'ONUCI et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) effectuent des patrouilles concomitantes synchronisées le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire pendant deux mois pour renforcer la présence des forces de sécurité des Nations Unies, établir une liaison transfrontalière et rassurer la population locale. Du 4 au 8 juin, l'ONUCI a mené des opérations spéciales le long de la frontière libérienne pour prévenir la circulation transfrontière d'armes à feu et de combattants. Une opération conjointe ONUCI/MINUL a été menée du 26 au 30 juin et les enseignements tirés de cette opération seront mis à profit lors d'opérations ultérieures.

V. État de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Déploiement de la Force

30. Au 6 juillet 2006, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 6 896 Casques bleus, sur un effectif autorisé de 8 115 hommes. La différence entre l'effectif autorisé et l'effectif actuel s'explique par le fait que le déploiement du groupe aérien ghanéen, actuellement prévu pour juillet, et des 1 025 troupes supplémentaires approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1682 (2006) a été retardé. Ces renforts, de même que le personnel militaire qui sera déployé dans le cadre du processus de relève des contingents devraient recevoir un entraînement de base et du matériel pour les opérations antiémeutes. Les unités militaires seront ainsi encore mieux à même de protéger les installations et le personnel de l'ONUCI et d'appuyer les opérations des unités de police constituées nécessitant l'emploi de moyens non meurtriers. Les renforts devraient arriver en juillet et août. Un bataillon d'infanterie sera déployé à Abidjan pour répondre aux besoins de sécurité qui existent de longue date dans cette ville, et une compagnie d'infanterie sera déployée dans l'ouest pour prêter renfort au contingent béninois. Quelque 73 gendarmes supplémentaires viendront renforcer l'unité du Sous-Groupement de sécurité de l'ONUCI, qui continue d'assurer la sécurité des ministres du Gouvernement de transition et d'autres personnalités politiques.

31. Malgré les renforts récemment approuvés par le Conseil, les effectifs demeurent inférieurs à ceux dont on aurait besoin pour appuyer convenablement la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix, comme indiqué dans mes rapports antérieurs au Conseil. Il se peut donc que je doive présenter ultérieurement au Conseil une nouvelle demande de renforts en fonction des impératifs de sécurité sur le terrain.

Déploiement de la police

32. Au 6 juillet, la composante de police comptait 728 éléments, dont trois unités de police constituées sur un effectif approuvé de 1 200 hommes. La différence entre l'effectif autorisé et l'effectif actuel tient au fait que les renforts autorisés dans la résolution 1682 (2006) doivent être déployés d'ici à la fin du mois de juillet.

33. Le personnel de la police des Nations Unies est déployé dans tout le pays sur 19 sites où il continue de s'acquitter des tâches suivantes : parrainage des forces de sécurité et de défense locales qui reçoivent des conseils dans le cadre de patrouilles conjointes; organisation de cours de recyclage et d'une formation spécialisée dans diverses écoles de police; patrouilles de sécurité conjointes avec les forces de l'opération Licorne et de l'ONUCI dans le nord du pays; et participation aux inspections des embargos sur les livraisons d'armes. Les 100 policiers supplémentaires récemment autorisés suivront, parraineront et formeront les 600 auxiliaires de sécurité recrutés pour assurer la sécurité dans le nord du pays au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

34. Les unités de police constituées, actuellement déployées à Abidjan, Bouaké et Daloa, assurent la protection du personnel, des biens et des installations des Nations Unies. Elles ont également commencé à organiser des exercices d'entraînement conjoints avec les troupes de l'ONUCI et de l'opération Licorne dans les domaines de la lutte antièmeutes ainsi que des patrouilles conjointes. Les trois unités de police constituées supplémentaires qui ont été autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1682 (2006) seront déployées à Abidjan, Bangolo et Yamoussoukro.

VI. Situation humanitaire

35. Au début de mai 2006, la situation humanitaire s'est détériorée dans l'ouest du pays, surtout dans la zone de confiance, en raison d'une intensification de la violence interethnique et de la montée de la criminalité. La recrudescence de la violence, rien que dans la région de Bangolo, à l'intérieur de la zone de confiance, a contraint plus de 4 400 personnes à fuir leur village au début du mois de mai. Le taux de pauvreté, qui est passé de 38 % à 44 % depuis 1999, continue de progresser. Le retour des personnes déplacées dans leurs propres villages a été entravé par l'insécurité et l'absence de services sociaux et de services de distribution publics dans ces villages.

36. Le pays a de plus en plus de mal à assurer les services publics de base. L'approvisionnement en eau à Bouaké, qui avait été interrompu pendant tout le mois de mai, a finalement été rétabli, avec le concours du Gouvernement, au début du mois de juin. Du 6 mai au 6 juin, les troupes de l'ONUCI ont distribué quelque 20 000 litres d'eau au personnel des Nations Unies, aux groupes vulnérables et aux institutions à Bouaké et livré 650 000 litres d'eau supplémentaires à la ville de

Bouaké. Il est également fait état de problèmes d'approvisionnement en eau dans 12 autres villes, notamment à Séguéla, Touba, Danané, Man et Tortya.

37. Plusieurs cas de grippe aviaire de la volaille ont été signalés à Abidjan. À cet égard, un plan d'urgence et de prévention a été mis en route avec la participation active des différents organismes des Nations Unies.

VII. Droits de l'homme

38. Les violations des droits de l'homme ont suivi le même schéma que lors de la période précédente, et continué d'être commises par des éléments des Forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles, et des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire. De violents affrontements intercommunautaires se sont produits dans plusieurs villages situés dans la zone de confiance (Gohouo-Zagna, Bahibly, Goénié-Tahouaké, Duékpé, Glopou et Diéouzon) et dans le sud à Aboude-Mandeke dans la région d'Agboville.

39. Les autorités tant au sein du Gouvernement que des Forces nouvelles ont affirmé qu'elles entendaient combattre énergiquement les violations des droits de l'homme. Le Ministre de la justice et des droits de l'homme, en particulier, a annoncé son intention de collaborer plus étroitement avec les mécanismes de surveillance des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, de recommencer à établir et à présenter les rapports périodiques demandés dans les divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la Côte d'Ivoire est partie, de mettre en œuvre un vaste programme de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des membres des forces de défense et de sécurité, de créer un groupe chargé de recevoir les plaintes faisant état de violations des droits de l'homme et de poursuivre en justice les auteurs de ces violations, et de mobiliser des ressources pour améliorer les conditions de vie, en particulier des femmes et des enfants, dans les prisons et autres centres de détention.

40. Pour la première fois dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, un procureur civil a ordonné le 1^{er} juin l'arrestation d'un éminent dirigeant d'un groupe de milices dont les membres auraient torturé à mort un civil dans la ville de Duékoué. De même, lors d'une conférence de presse tenue le 26 mai, le porte-parole des Forces nouvelles a déclaré que tous les éléments armés des Forces nouvelles seraient désormais tenus personnellement responsables de toute violation grave des droits de l'homme dont ils se seraient rendus coupables et que les auteurs de ces violations demeuraient comptables devant la communauté internationale de leurs agissements après la fin de la crise ivoirienne.

41. L'ONUCI a continué de promouvoir les droits de l'homme et de signaler les violations dans ce domaine. Elle a établi deux rapports spéciaux sur les événements survenus à la mi-janvier à Abidjan et dans d'autres villes et sur les violations des droits de l'homme commises par des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire ces dernières années. Elle a également produit deux émissions télévisées sur les jeunes et les droits de l'homme et sur les droits de l'homme des femmes et des filles, qui ont été diffusées en juin par la Radio Télévision ivoirienne.

Protection des enfants

42. Au cours de la période examinée, l'Unité de protection de l'enfance, agissant en collaboration avec la police des Nations Unies, a formé 630 officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale et de la force de police dans le domaine de la protection des enfants. Des dispositions sont actuellement prises pour organiser une formation analogue dans des zones contrôlées par les Forces nouvelles. En outre, l'ONUCI, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, s'efforce d'assurer la pleine application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et, en particulier, de créer un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants lors d'affrontements armés. L'ONUCI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aident également les Forces nouvelles à appliquer intégralement leur plan d'action visant à mettre un terme à l'emploi d'enfants soldats et encourage les groupes de milices progouvernementaux à s'engager à mettre en œuvre un plan d'action analogue en application des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

VIII. Suivi des médias

43. Certains médias continuent de diffuser des messages de haine et d'intolérance ethnique, essentiellement dirigés contre les communautés migrantes, en particulier les Burkinabè, les Guinéens et les Maliens. Le climat de méfiance et de peur a été alimenté par des informations diffusées par certains médias de l'opposition qui ont accusé les Jeunes patriotes et d'autres groupes de pression associés au camp présidentiel d'orchestrer des actes de violence. En outre, les médias affiliés au parti au pouvoir ont monté une campagne contre l'opération d'identification et de précantonnement.

44. L'ONUCI collabore avec le Ministre de la communication, les organes de réglementation des médias et les médias eux-mêmes pour promouvoir un meilleur climat, en particulier grâce à la promulgation de décrets établissant des normes à l'intention des médias, qui sont à l'étude depuis décembre 2004. L'ONUCI a également élaboré à l'intention des médias et des protagonistes politiques un code de conduite devant être appliqué pendant la prochaine période électorale.

45. L'ONUCI a poursuivi ses efforts pour faire mieux comprendre à la population ivoirienne son rôle et ses fonctions en diffusant des émissions de radio sur ONUCI (FM) et des émissions télévisées hebdomadaires et mensuelles consacrées à divers aspects de son mandat, en distribuant largement ses publications par l'intermédiaire de son personnel sur le terrain et en organisant des tribunes et réunions publiques avec les représentants de la société civile. Selon le sondage d'opinion le plus récent qu'elle a effectué à la suite de la crise de janvier 2006, sa présence est appréciée par 72 % des Ivoiriens.

IX. Égalité des sexes

46. Outre les cours d'initiation aux questions relatives à l'égalité des sexes organisés périodiquement à l'intention des forces et du personnel de l'ONUCI, cette dernière, agissant de concert avec l'UNICEF et le Programme des Nations Unies

pour le développement, a formé 30 conseillers pédagogiques de 19 régions aux questions relatives à l'égalité des sexes. L'Opération a également participé à la formation de femmes candidates aux élections. En outre, quelque 1 000 élèves d'écoles de la police et 26 officiers de la gendarmerie nationale et de la force de police ont participé à des stages menés par l'ONUCI sur ces questions. L'Opération a par ailleurs continué de dispenser une formation systématique sur l'égalité des sexes aux membres de ses contingents de sexe masculin chargés de la sensibilisation aux questions liées à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida et à la lutte contre ces maladies. Enfin, elle a fourni aux autorités compétentes des conseils pour remédier au peu d'attention portée aux besoins particuliers des femmes ex-combattantes dans le projet pilote de précantonnement préalable au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

X. VIH/sida

47. L'ONUCI a poursuivi ses activités de sensibilisation au problème du VIH/sida. Jusqu'ici, 339 éducateurs au sein des contingents ont été formés. Des services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels ont été lancés en mai et 97 membres du personnel se sont soumis volontairement à des tests de dépistage. Du 12 au 21 juin, une mission menée conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a participé à l'élaboration d'une stratégie concertée pour intégrer les problèmes liés au VIH/sida dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

XI. Conduite et discipline

48. L'Équipe de la déontologie poursuit ses programmes de prévention, et reçoit et suit les allégations faisant état d'écart de conduite du personnel. Au 29 juin, 24 membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont 16 civils, 3 policiers et 5 militaires, avaient fait l'objet d'une enquête ou étaient soumis à des mesures disciplinaires pour inconduite. Des allégations faisant état d'exploitation et d'abus sexuels ont été déposées contre sept membres du personnel, dont trois policiers, trois militaires et un membre du personnel civil. Au cours de la période considérée, trois enquêtes sur des cas de mauvaise conduite ont été achevées et un membre du personnel civil et un membre de la police ont reçu un avertissement à la suite de ces enquêtes. Une allégation impliquant un civil a été jugée dénuée de fondement.

49. S'agissant des initiatives de prévention et de la mise en œuvre des politiques en la matière, l'Équipe de la déontologie a continué de dispenser au personnel de l'Opération une formation obligatoire sur les normes de conduite, en particulier en ce qui concerne l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Au cours de la période considérée, 421 civils, policiers et militaires ont reçu une formation aux questions ayant trait à l'exploitation et aux abus sexuels. À compter de juillet, des certificats seront délivrés pour contrôler la participation aux stages de formation. L'Opération a continué d'offrir des services de loisirs et des activités récréatives (par exemple, un gymnase) à son personnel.

50. L'ONUCI a également amélioré les mécanismes d'application des normes de conduite interdisant au personnel des Nations Unies la fréquentation de certains lieux où la prostitution pouvait être pratiquée. En ce qui concerne la conduite à suivre lors de la passation de marchés, l'Opération a diffusé, au moyen de circulaires, des normes de conduite soulignant qu'il est absolument interdit d'accepter des cadeaux ou des invitations de la part des fournisseurs.

XII. Observations

51. Ce dernier mois, les parties ivoiriennes ont déployé des efforts considérables pour faire progresser le processus de paix. Depuis le début du conflit, la Côte d'Ivoire n'a jamais été aussi proche d'un règlement des principales questions qui sont au cœur même de la crise, en particulier l'identification de la population, le désarmement des combattants et des milices et le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord et l'ouest du pays. Les relations de travail entre le tandem formé par le Président Gbagbo et le Premier Ministre, M. Banny, et la poursuite du dialogue au sein du Quintet, composé du Président, du Premier Ministre, de M. Henri Konan Bédié, de M. Alassane Ouattara et de M. Guillaume Soro, ont contribué pour beaucoup à la stabilité générale du climat politique et sécuritaire qui a régné en Côte d'Ivoire pendant la période considérée.

52. Toutefois, si les mesures prises jusqu'ici pour mettre en œuvre la feuille de route pour la paix fournissent les éléments nécessaires à la réalisation de nouveaux progrès, des efforts soutenus, ciblés et énergiques pour accélérer les opérations d'identification et de désarmement sur tout le territoire doivent être déployés d'urgence en vue de sortir le pays de la crise. Ces deux opérations essentielles, qui doivent être menées de manière crédible, de même que le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord et l'ouest du pays, sont indispensables pour pouvoir tenir des élections. Le projet pilote lancé par le Premier Ministre en mai et le précantonnement initial des combattants ont montré que le plan du Gouvernement qui consiste à mener simultanément l'identification et le désarmement est réalisable. Les dirigeants politiques et militaires et les chefs des milices ivoiriens doivent donc mobiliser la volonté politique nécessaire et appliquer intégralement la feuille de route. Il faut que la communauté internationale demeure unie pour faire pression sur les parties afin qu'elles honorent leurs engagements et que le Conseil de sécurité n'hésite pas à imposer des sanctions ciblées contre quiconque entrave le processus de paix ou incite à la haine et à la violence.

53. Il faut aussi s'attaquer d'urgence aux difficultés logistiques et financières qui entravent le précantonnement des combattants, le processus d'identification et la préparation des élections. Si le Gouvernement doit faire sa part pour fournir les ressources nécessaires, la communauté internationale doit quant à elle remédier sans tarder aux insuffisances financières et logistiques. J'engage donc les États Membres à fournir les ressources dont le pays a besoin pour combler les déficits de financement mentionnés dans le présent rapport, notamment lors de la conférence des donateurs envisagée au cours de la réunion de haut niveau tenue à Yamoussoukro le 5 juillet. L'ONUCI et les organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire sont prêts à apporter un soutien logistique et technique dans les limites des ressources et du mandat dont ils sont dotés.

54. À mesure que la date des élections et la fin de la période de transition (31 octobre) approchent, il est impératif que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, les opérations d'identification et les préparatifs en vue des élections se déroulent comme prévu et que des progrès soutenus soient réalisés dans l'exécution de ces opérations essentielles. Les parties ivoiriennes doivent appliquer les décisions prises au cours de la réunion de haut niveau tenue à Yamoussoukro le 5 juillet, au cours de laquelle je leur ai bien fait comprendre l'importance d'un processus rapide, transparent et crédible, conduisant à des élections libres et régulières et à la réconciliation nationale. Comme convenu au cours de cette réunion de haut niveau, je me propose de convoquer une réunion de suivi, en marge de l'Assemblée générale en septembre, pour faire le point de la situation et prendre toute autre décision qui pourrait être nécessaire.

55. S'il reste encore beaucoup à faire pour préparer et mener des élections libres et régulières, la promotion de la réconciliation nationale et de l'unité ne devraient pas prendre fin avec l'achèvement de la période de transition. Pour assurer une paix et une stabilité durables, il est essentiel que toutes les parties ivoiriennes poursuivent le dialogue sur la manière d'aller de l'avant pour promouvoir l'unité et la réconciliation nationales au-delà des élections, comme convenu à Yamoussoukro le 5 juillet. Il est donc à espérer que le Forum de dialogue national favorisera un véritable débat à cette fin. Il importe aussi que les principaux dirigeants politiques ivoiriens se mettent d'accord pour œuvrer à l'édification d'un avenir national commun ainsi qu'à la mise en place d'un système politique associant toutes les parties après les élections. Un tel accord consoliderait non seulement l'unité mais contribuerait aussi à rassurer les partis politiques qui voient dans les élections un jeu « du tout ou rien » dans lequel les perdants perdront tout.

56. Le processus politique en Côte d'Ivoire se trouve une fois encore à la croisée des chemins. Pour consolider les fragiles acquis enregistrés depuis le début de l'année, il faudra que toutes les parties ivoiriennes déploient une volonté politique et des efforts soutenus. Il est également indispensable qu'outre l'application rapide de tous les éléments prévus dans la feuille de route, les conditions d'une paix durable soient rapidement établies dans tout le pays, notamment la protection et la promotion des droits de l'homme, le respect de l'état de droit et la fourniture d'une assistance aux plus vulnérables. J'invite tous les Ivoiriens à défendre ces principes, et à renoncer à l'exclusion et à l'incitation à la haine et à la violence et à condamner ces pratiques.

57. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Pierre Schori, et les personnels civil et militaire de l'ONUCI pour les efforts inlassables qu'ils consacrent à la recherche d'une paix durable en Côte d'Ivoire. Je tiens également à remercier le Haut Représentant pour les élections, M. Gérard Stoudmann, qui est entré en fonctions le 8 avril, pour les initiatives qu'il a prises afin de maintenir le processus électoral sur les rails. J'exprime enfin ma gratitude à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organismes humanitaires et de développement, aux donateurs bilatéraux et aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ONUCI, ainsi qu'à l'Union africaine et à la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest pour leur contribution au processus de paix.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 6 juillet 2006

Pays	Observations militaires	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Composante police civile
		Officiers d'état-major	Contingents				
Argentine							4
Bangladesh	11	11	3 473	3 495	125		9
Bénin	9	7	304	320			28
Bolivie	3				3		
Brésil	4	3			7		
Cameroun							65
Canada							9
Chine	7				7		
Croatie	3				3		
Djibouti							40
El Salvador	3				3		1
Équateur	2				2		
Espagne							
Fédération de Russie	8				8		
France	2	16	171	189			10
Gambie	5				5		
Ghana	6	7	397	410			1
Guatemala	5				5		
Guinée	3				3		
Inde	8				8		11
Irlande	2				2		
Jordanie	7	10	200	217	250		
Kenya	5	4			9		
Madagascar							6
Maroc	1	3	732	736			
Namibie	3				3		
Népal	3				3		
Niger	6	2	366	374			53
Nigéria	5				5		16
Ouganda	2	2			4		
Pakistan	11	10	364	385			2
Paraguay	11	2			13		
Pérou	3				3		
Philippines	4	3			7		11

Pays	Observations militaires	Composante militaire		Total	Unités de police constituées	Composante police civile
		Officiers d'état-major	Contingents			
Pologne	2			2		
République centrafricaine						3
République de Moldova	4			4		
République dominicaine	4			4		
Roumanie	5			5		
Sénégal	8	6	314	328		43
Serbie	3			3		
Suisse						2
Tchad	3			3		5
Togo	6	2	292	300		1
Tunisie	5	2		7		
Turquie						21
Uruguay	2	1		3		6
Vanuatu						4
Yémen	6			6		2
Zambie	2			2		
Total	192	91	6 613	6 896	375	353

Carte
